

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 JUIN 2015

Le seize du mois de juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Madame le Maire,

Présents : Corinne Ribauville, Maire, Olivier Charron, Joël Biaut, Dominique Barbé, Adjoint, Caroline Combe, Serge Charritte, Chantal Esteyries, Fabrice Lantoine, Sandrine Lapeyre, Francis Monteiro, Sylvie Soubaigné.

Absents excusés : Didier Desages qui a donné pouvoir à Mme Lapeyre, Laurence Blanco, Nicolas Olivier

Secrétaire de Séance : Joël Biaut

1°) **Le compte rendu du 12 mai 2015** est approuvé à l'unanimité

2°) **Salle culturelle** :

La commission de sécurité composée de la représentante du Sous-Préfet, du Capitaine des pompiers et du représentant de la gendarmerie de Langon, après inspection des lieux et après avoir fait fonctionner les alarmes, vérifié les accès, ont donné leur approbation pour le fonctionnement de cette salle culturelle.

Étaient présents lors de la réunion M. Blazquez Architecte, Maître d'œuvre, différents corps de métier ayant participé à la construction, ainsi que 2 élus de la commune, Olivier Charron et Joël Biaut ayant suivi le déroulement des travaux.

Il a été noté de la part du Capitaine des pompiers un débit insuffisant de la borne d'incendie située à proximité de la salle (40 m³ au lieu de 60 m³) ; dès lors il a été convenu que la Mairie se rapprocherait de l'Hostellerie Géraud de Graves, qui possède une réserve d'eau suffisante afin de passer une convention qui permettra le cas échéant aux pompiers de se servir de cette réserve pour tout incendie pouvant se déclarer dans le centre bourg.

Une discussion a eu lieu concernant le chemin commun entre la sortie de secours située à l'arrière de la salle, et le restaurant le « Nord sud ». Ce chemin appartenant à M. Algayon, propriétaire des murs du restaurant est soumis à un droit imprescriptible de passage pour les immeubles et les terres qui le jouxtent. M. Charritte se propose de rencontrer M. Algayon afin que la Mairie puisse en être propriétaire (sujet déjà vu avec M. Algayon lors du précédent mandat) ce qui permettrait plus facilement de ne plus tolérer de stationnement gênant pour un accès des services de secours en cas de besoin.

Finition du parvis : la commune pourrait bénéficier d'une aide du Fonds Départemental d'Aide aux collectivités territoriales (FDAEC).

Une étude de faisabilité a été réalisée par M. Blazquez, Architecte et M. Colombani, paysagiste, avec réaménagement total, en partie engazonnée et dalles de cailloux lavés.

La question du stationnement des personnes à mobilité réduite a également été évoquée.

Le devis proposé pour un montant de 61 620 € TTC a été jugé trop élevé.

Une nouvelle étude devrait voir le jour avec un projet mixte : mi jardin, mi stationnement, qui devrait satisfaire tout le monde.

Projet de rédaction d'un règlement intérieur et tarification de la mise à disposition de la salle.

Mise à disposition :

- Associations de la commune (dont le siège social est à la mairie ou sur la commune) : gracieusement
- Associations extérieures une contrepartie financière de 100 € (été) 150 € (hiver)
- Pour les citoyens de la commune : 150 € (été) 200 € (hiver)
- Pour les citoyens hors commune : 300 € (été) 350 € (hiver)

Hiver du 1^{er} novembre au 30 avril – Été du 1^{er} mai au 31 octobre

Un règlement intérieur sera mis à disposition de chaque représentant d'associations ou de particuliers stipulant les pièces obligatoires(caution) à fournir (assurances responsabilité civile) et les règles impératives à respecter pour le bon usage des lieux :

- Nettoyage
- Rangement
- Horaires à ne pas dépasser.
- Un état des lieux avant et après utilisation sera effectué avec un représentant de la mairie.

La commission de sécurité a donné son accord pour un total maximum de 180 personnes et 5 pour le service.

Devis tables et chaises :

Devis 1 : 100 chaises, 25 tables de 120 par 80 et 2 chariots : 6874.00 euros (Ets Mefran)

Devis 2 : 20 tables de 160 par 80, 100 chaises et portants 13868 euros (Space Amenagement).

La préférence se porte sur le deuxième devis car la manutention des tables s'avère d'une grande facilité. En ce sens Madame Caubit (la commerciale) nous propose de nous présenter le matériel lors d'une visite à la mairie de Sauveterre de Guyenne où elle a vendu ce même matériel. Madame Ribauville, Madame Esteyries et Messieurs Biaut et Charritte se proposent de participer à la visite des lieux le vendredi 26 juin à 11H30.

3°) Délibérations :

- Frais de déplacement des employés communaux lors des formations : (stage de formation obligatoire bus de Marie France Olivier et Jean Pierre Tassoni):

Remboursement sur la base de 15.25 € le panier et 0.15 € puis 0.20 € du KM

Approuvée à l'unanimité.

- Réglementation des autorisations d'urbanisme : il est décidé de rendre obligatoire le dépôt :

- d'une demande d'autorisation de démolir sur le territoire de la commune

- d'une déclaration préalable avant l'édification d'une clôture.

Les 2 délibérations sont approuvées à l'unanimité.

Délibérations suite à des décisions de la Communauté de Communes des Coteaux macariens :

- Répartition des charges liées au PLUI: suite à avis de la CLECT du 20/04/2015 (Commission locale d'évaluation des charges transférées) et délibération du Conseil communautaire en date du 01/06/2015, il a été proposé de répartir les charges liées à l'élaboration du document PLUI entre les 14 communes membres, au prorata du nombre d'habitants.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

- Bâtiment ALSH Maison du Tamon (St Pierre d'Aurillac) : suite à avis de la CLECT du 20/04/2015 et à délibération du Conseil communautaire en date du 01/06/2015, il a été proposé une diminution de l'attribution de compensation attribuée à la commune de Saint-Pierre d'Aurillac, d'un montant de 667 € par an, pour les charges liées au transfert du bâtiment « Maison du Tamon ».

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

- Révision des attributions de compensation : suite à avis de la CLECT du 20/04/2015 et à délibération du Conseil communautaire en date du 01/06/2015, un avis défavorable sur la révision des attributions de compensation a été émis.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

- Modification de la répartition du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : ce mécanisme institué par la loi de finances pour 2012 consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à d'autres moins favorisées.

Le FPIC augmente chaque année et sera porté de 177 224 € en 2014 à 238 768 € en 2015, soit une différence de 61 544 € (correspondant à + 19 784 € au profit de la Communauté de communes et à + 41 760 € au profit des communes membres).

Après avoir étudié plusieurs modalités de répartition de la plus-value de 41 760 € entre la Communauté de communes et les communes membres, le bureau en charge de l'élaboration du budget a proposé de reverser la moitié de la somme à la CDC et l'autre moitié aux communes.

Au cas particulier, la somme totale attribuée à Verdélais au titre de 2015 s'élèvera à 14 846 €.

Cette nouvelle répartition doit être décidée par voie de délibération de la CDC à la majorité des deux tiers et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres à la majorité simple.

La proposition est adoptée par le Conseil municipal à la majorité (11 voix pour et 2 abstentions).

- Modification des statuts de la Communauté de communes (action sociale d'intérêt communautaire)

Suite à la réforme des rythmes scolaires instaurant l'école le mercredi matin, l'ALSH (Accueil de Loisir sans hébergement) du mercredi après-midi jusqu'alors extrascolaire devient désormais ALSH périscolaire.

La Communauté de communes compétente en matière d'ALSH extrascolaire et non d'ALSH périscolaire, ne peut donc plus continuer à gérer l'accueil du mercredi après-midi.

Deux possibilités :

- chaque commune compétente en matière d'ALSH périscolaire, reprend la gestion du mercredi après-midi (avec des coûts élevés)
- la gestion du mercredi après-midi est transférée à la CDC.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer pour modifier les statuts de la CDC et lui transférer la compétence pour gérer l'accueil périscolaire du mercredi après-midi.

Il est précisé que les ALSH périscolaires des lundis, mardis, jeudis et vendredis, restent de compétence communale.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4°) DPU :

1 M Rouanet vend une parcelle bois de 1 275m² pour 1 500 € à M. et Mme Verlhac ;

2 Mme Roy (Raclot) vend un terrain de 11 ares 34ca situé à Jeanneau pour 35 000 € à M. Awad ;

3 Les consorts Belloc vendent 1 maison + terrain de 490 m² aux Camarts pour 50 000 € à M. et Mme Bernadou ;

4 Logévie vend un terrain à bâtir de 994 m² à Bertric pour 28 000 € à M. Kalombo et Ml Dassonville ;

5 M. Kitch vend une maison + terrain de 1001 m² à Bellevue pour 139 500 € à M. et Mme Manusset.

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur ces ventes.

5°) Comptes-rendus de réunions :

Commission tourisme : Les panneaux directionnels (SIL) ainsi que le panneau principal (RIS) seront posés à partir du 22 juin sur Verdélais.

Concernant le financement des 14 RIS, il reste 27 000 € à payer par les communes.

Verdélais sera mis à contribution pour une somme de 2 458 € calculée au prorata du coût de la signalétique pour chaque commune.

M. Charritte suggère que Verdélais s'insère dans le trajet du chemin de grande randonnée GR 654 ouest qui va de Ste Foy la Grande à Bazas.

Mme Combe a assisté à une réunion du SIPHEM qui regroupe 103 communes.

Ont été évoquées la production d'énergies renouvelables et l'expérimentation d'énergies positives.

Une somme de 500 000 € a été allouée et il reste 1 500 000 € à débloquer pour un objectif à atteindre d'ici à 2030.

6°) Questions diverses

Plan Canicule : le recensement des personnes vulnérables sera effectué (mise à jour).
Mesdames Esteyries, Soubaigné et Monsieur Barbé assureront le suivi de ce dossier.

Permanences sociales : Madame Le Maire souhaite la mise en place d'une permanence pour recevoir les administrés et recueillir leurs doléances. Un tour de garde par les différents membres du CCAS pourra être instauré à une date et une heure fixe à déterminer.

Bulletin Municipal : A produire rapidement divers articles sur les thèmes suivants: Kermesse des écoles, concert du 16 juillet, vieilles voitures, mise en place des panneaux, musique Malagar, salle des fêtes inauguration, après-midi CAT.

Manifestation du 16 juillet organisée par la CDC dans le cadre du Patrimoine en Musique :

Prévoir un orateur sur le patrimoine de Verdélais (Monsieur Alain Bord a été contacté)

Un groupe de jazz (ASIX Quintet) se produira sur le parvis de la Basilique (prévoir 2 sources d'électricité)

Une dégustation est à confirmer avec nos producteurs de vin (CAT, Thomas Fonteyraud ...). Monsieur Monteiro se propose de les contacter.

Les 24 et 26 juin, un court métrage sur le thème du mariage, sera réalisé par l'ESAT dans les locaux de la mairie et un dîner sera servi au château Lescure. Il est demandé un certain nombre de figurants parmi la population de Verdélais (15 à 20 personnes).

Le jeudi 25 représentation théâtrale à l'ESAT..

7°) Calendrier

15/06 : conseil d'école à 18h ;

19/06 : rencontre avec Mme Maillet, architecte des Bâtiments de France à la DRAC ;
kermesse de l'école

20/06 : course de vélos (Cycling Team de Semens) ;

22/06 : réunion RPIC à 18 h 30 ;

24/06 : commission tourisme CDC + circuits d'interprétation à 18 h 30 ;

25/06 : projet de territoire à la CDC à 18 h 30 ;

16/07 : Patrimoine en musique ; concert de jazz à partir de 20h30 ;

28/07 : Conseil municipal à 20 h 30.